

Procès-verbal – Séance du 13 mars 2018

Date de convocation :
9 mars 2018

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 18
procurations : 1
votants : 19

L'an deux mil dix-huit, le 13 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1^{er} adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, M. LE BRUN, 5^{ème} adjoint, Mmes BROOK, OGER, HAVART, LHOPITALIER, MM. BROGARD, OUTIN, POUESSEL, Mme GRU, M. KERVICHE, Mme TREGOUET, MM. DANY, HAVART, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Madame LE SAUTER – LE BEL donne pouvoir à Madame HAVART

Secrétaire de séance : Madame Agnès HAVART a été élue secrétaire de séance

◆ Comptes 2017 et budgets 2018

Monsieur le Maire indique que, comme chaque année au mois de mars, le Conseil Municipal se réunit pour voter son budget et valider les comptes de l'exercice précédent.

Il ajoute ensuite que la commission des finances s'est réunie le mardi 20 février, suivie d'une commission des finances élargie le 6 mars, pour examiner en détail les comptes et les propositions faites pour 2018.

Il remercie de sa présence Monsieur David Bioret, Trésorier, et précise qu'il lui demandera de donner son avis sur les finances de la commune.

Monsieur le Maire souligne le travail des nombreuses commissions pour arriver à finaliser ce budget et faire des choix.

Il passe ensuite la parole à Carole Blanco-Hercelin, adjointe aux finances, et à Gwenn Le Moing, Directrice générale des services, qui ont préparé ces documents budgétaires avec l'aide des différents services et qui vont donc en faire la présentation.

Il propose, pour plus de commodité, puisqu'il devra sortir de la salle pour le vote de chaque compte administratif, que l'ensemble des documents budgétaires soit présenté avant de passer aux votes.

Carole Blanco-Hercelin remercie les services de la mairie qui ont préparé les documents budgétaires présentés à la commission des finances, puis la DGS présente les comptes administratifs 2017 et budgets primitifs 2018 des budgets annexes et du budget principal sur un Powerpoint retraçant l'ensemble des chiffres, des résultats et des équilibres, conjointement avec le Trésorier.

Lotissement de la Gare

◆ 2018 – 03 – 01 : Approbation du Compte de Gestion 2017 du Trésorier

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2017 du receveur est approuvé à l'unanimité avec un excédent de clôture de 44.813,50 € en fonctionnement et un résultat nul en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 01 :

Néant

◆ 2018 – 03 – 02 : Approbation du compte administratif 2017

Monsieur le Maire étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un excédent de clôture de 44.813,50 € en fonctionnement et un résultat nul en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 02 :

Néant

◆ 2018 – 03 – 03 : Approbation du Budget Primitif 2018

Après vote à mains levées, le budget primitif 2018 est approuvé à l'unanimité en équilibre à la somme de 44.813,50 € en section de fonctionnement, sans section d'investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 03 :

Néant

Lotissement de la Croizédo

◆ 2018 – 03 – 04 : Approbation du Compte de Gestion 2017 du Trésorier

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2017 du receveur est approuvé à l'unanimité avec un excédent de clôture de 33.846,56 € en fonctionnement et un déficit de 230.181,99 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 04 :

Néant

◆ 2018 – 03 – 05 : Approbation du compte administratif 2017

Monsieur le Maire étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un excédent de clôture de 33.846,56 € en fonctionnement et un déficit de 230.181,99 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 05 :

Néant

◆ **2018 – 03 – 06 : Approbation du Budget Primitif 2018**

Après vote à mains levées, le budget primitif 2018 est approuvé à l'unanimité en équilibre à la somme de 1.029.004,80 € en section de fonctionnement et de 728.995,82 € en section d'investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 06 :

Pierre-Gilles Havart demande pourquoi le projet ne comporte plus de logements sociaux. Monsieur le Maire rappelle qu'avec 65 logements sociaux à Malestroit, la commune dispose déjà d'une offre suffisante pour répondre aux besoins. S'il s'avère que ce nombre ne suffit plus, un projet pourra être envisagé.

Monsieur le Maire précise que le terrain qui était prévu pour les logements a été acheté par un particulier.

Michelle Trégouët rappelle que le conseil municipal avait décidé d'appliquer un tarif attractif sur ce lotissement afin d'attirer les jeunes ménages à revenus modérés. Monsieur le Maire précise que les profils des acquéreurs sont variés - jeunes retraités, jeunes familles, investisseurs pour du locatif – favorisant ainsi la mixité.

Bertrand Dany s'inquiète de la fermeture d'une demi-classe à l'école Paul Gauguin à la rentrée 2018. Carole Blanco-Hercelin précise qu'il ne s'agit pas d'une suppression de classe, mais d'un demi-poste qui était en renfort. Elle ajoute que les effectifs sont stables.

Monsieur le Maire indique que le retard pris pendant des années dans le développement de la ville ne sera pas rattrapé en 1 an, mais que les efforts actuels vont permettre d'attirer les jeunes ménages.

Budget Annexe de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

◆ **2018 – 03 – 07 : Approbation du Compte de Gestion 2017 du Trésorier**

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2016 du receveur est approuvé à l'unanimité avec un excédent de clôture de 31.301,94 € en fonctionnement et un déficit de 228.905,38 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 07 :

Néant

◆ **2018 – 03 – 08 : Approbation du compte administratif 2017**

Monsieur le Maire étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un excédent de clôture de 31.301,94 € en fonctionnement et un déficit de 228.905,38 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 08 :

Néant

◆ **2018 – 03 – 09 : Affectation du résultat**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide que le résultat constaté au compte administratif 2017, à savoir 31.301,94 €, est affecté en report en section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 31.301,94 €.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 09 :

Néant

◆ **2018 – 03 – 10 : Approbation du Budget Primitif 2018**

Après vote à mains levées, le budget primitif 2018 est approuvé à l'unanimité en équilibre à la somme de 80.955,38 € en section de fonctionnement et de 386.159,87 € en section d'investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 10 :

Pierre-Gilles Havart indique que les provisions pour charges pourront peut-être aussi permettre de diminuer la durée de l'emprunt.

Budget Principal de la Commune

◆ **2018 – 03 – 11 : Approbation du Compte de Gestion 2017 du Trésorier**

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2017 du receveur est approuvé à la majorité (3 abstentions : Michelle Trégouët, Bertrand Dany, Pierre-Gilles Havart) avec un excédent global de clôture de 308.777,77 € en fonctionnement et un déficit de 77.673,61 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 11 :

Néant

◆ **2018 – 03 – 12 : Approbation du compte administratif 2017**

Monsieur le Maire étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte administratif 2017 est approuvé à la majorité (3 abstentions : Michelle Trégouët, Bertrand Dany, Pierre-Gilles Havart) pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un excédent global de clôture de 308.777,77 € et un déficit de 77.673,61 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 12 :

Bertrand Dany s'étonne de l'augmentation des charges de personnel à raison de + 10% en 2017. Il trouve cette hausse important, les charges de personnel représentant 400 € par habitant contre 250 en moyenne. La DGS précise que des dépenses de personnel exceptionnelles ont été constatées en 2017 (recensement de la population, doublon pour départ en retraite, remplacements arrêts de travail).

Bertrand Dany constate l'augmentation du budget à l'article 61558 Fêtes et cérémonies. Christian Guillemot indique que c'est un choix de l'équipe municipale, qui contribue au rayonnement de la ville. Il ajoute qu'il y a plus d'évènements qu'auparavant, et que cela n'empêche pas de désendetter la ville.

Michelle Trégouët s'interroge sur les dépenses constatées en honoraires. La DGS précise qu'il s'agit des honoraires versés au cabinet comptable dans le cadre du Cabinet Médical Provisoire. Il précise que sans cette opération, les pharmacies auraient pu se retrouver en difficulté.

Bertrand Dany estime que les dépenses liées au secteur des camping-cars, environ 22.000 €, sont importantes. Monsieur le Maire précise que la Région Bretagne a félicité la municipalité pour l'éclairage du halage, qui bénéficie à tout le monde.

Pierre-Gilles Havart s'interroge sur le choix d'avoir refait le sol de la salle de danse du complexe sportif, alors que l'association ne demandait rien. Carole Blanco-Hercelin précise que l'association était demandeuse, en raison du manque de place constaté dans la salle des Sources. Elle ajoute que cette nouvelle salle profitera également aux scolaires.

Monsieur le Maire rappelle que des dépenses ont également été engagées pour accueillir le club de rollers. Il précise que ce dynamisme contribue aussi au développement de l'attractivité de la ville.

◆ **2018 – 03 – 13 : Affectation du résultat**

Après délibération et à la majorité (3 abstentions : Michelle Trégouët, Bertrand Dany, Pierre-Gilles Havart), le conseil municipal décide que le résultat constaté au compte administratif 2017, à savoir 328.777,77 €, est affecté en report en section de fonctionnement (compte 002) pour un montant de 156.126,05 € et en report en section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 172.651,72 €.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 13 :

Néant

◆ **2018 – 03 – 14 : Vote des taux d'imposition 2018**

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions : Michelle Trégouët, Bertrand Dany, Pierre-Gilles Havart), décide de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition à savoir, Taxe d'Habitation (15,51), Foncier bâti (25,59) et Foncier non bâti (56,83).

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 14 :

Néant

◆ **2018 – 03 – 15 : Approbation du Budget Primitif 2018**

Après vote à mains levées, le budget primitif 2018 est approuvé à la majorité (3 abstentions : Michelle Trégouët, Bertrand Dany, Pierre-Gilles Havart) en équilibre à la somme de 2.539.648,16 € en section de fonctionnement et à la somme de 864.946,66 € en section d'investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 15 :

Bertrand Dany s'interroge sur la prévision au 6135 concernant la location d'un panneau 3D. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une nouvelle technologie de télévision 3D sans lunette, à laquelle pourrait être couplée un affichage digital remplaçant les tableaux d'affichage traditionnels. Il précise cependant que l'OBC va traiter avec cette société pour les offices de tourisme, donc Malestroit n'a plus ce besoin. Les crédits sont cependant conservés pour un panneau d'affichage numérique.

Bertrand Dany est réservé concernant la location d'un camion par rapport à un achat. Monsieur le Maire rappelle que le parc de véhicules est très vieillissant. Une consultation est en cours auprès de différents fournisseurs, pour du neuf ou de l'occasion. L'avantage d'une location est que les véhicules sont entretenus par le loueur, y compris le remplacement en cas de panne. Le budget est ainsi maîtrisé.

Bertrand Dany demande à quoi correspondent les frais prévus au camping, alors même qu'il est prévu de le vendre. Le Directeur des Services Techniques précise qu'il s'agit d'un reliquat concernant des travaux réalisés il y a 2 ans, mais qui n'avaient pas été payés car en attente de reprises par l'entreprise en raison de malfaçons.

Bertrand Dany s'interroge sur l'inscription de 8.500 € en 2018 pour les illuminations de Noël, alors que des dépenses importantes ont déjà été réalisées à ce poste en 2017. Il regrette que ces crédits ne soient pas affectés à la voirie par exemple. Catherine Le Lièvre précise qu'il y a des guirlandes à changer, par exemple dans les arbres, et que quelques nouvelles zones seront éclairées. Elle ajoute que compte tenu du nombre d'entrées de ville que compte Malestroit, il faut faire un peu chaque année.

Bertrand Dany souligne le temps passé par les agents dans la mise en place des illuminations. Monsieur le Maire précise que la municipalité est bien équipée grâce à la nacelle, et que les équipes sont efficaces. Christian Guillemot ajoute que cela contribue également au rayonnement de la ville.

Michelle Trégouët revient sur l'échéancier des travaux d'accessibilité des bâtiments, rappelant que ce poste avait été mis en repos en 2017, et soulignant le montant réduit à 10.000 € prévu au budget 2018. Monsieur le Maire indique que les dépenses sont lissées. Il précise que 2108 est une année de transition : la baisse de l'endettement est en cours, et l'équipe municipale tient à honorer sa promesse de ne pas augmenter les impôts. Les travaux sont envisagés, mais il faut également maîtriser le budget.

Bertrand Dany estime que les priorités sont mal définies.

Michelle Trégouët regrette que la réfection du sol du complexe sportif soit à nouveau repoussée. Elle estime que le besoin est grand de le rendre plus fonctionnel. Carole Blanco-Hercelin rappelle que les arbitrages sont réalisés en commission des finances, les priorités étant définies en fonction des capacités. Elle rappelle que les investissements sont en partie bloqués par le montant du remboursement du capital de 149.000 €. Elle ajoute que l'équipe municipale aimerait pouvoir donner plus aux Malestroyens, mais elle rappelle le choix de ne pas augmenter les impôts.

Michelle Trégouët rappelle le cadeau de l'étude hydraulique fait par la commune à l'OBC. Monsieur le Maire précise que Malestroit a souhaité accélérer le processus, afin de donner aux élus de l'OBC les moyens de prendre les mesures qui s'imposeront pour diminuer les aléas.

Bertrand Dany estime le budget 2018 sans ambition. Vincent Pouëssel précise qu'il est difficile aujourd'hui de développer, le budget étant alourdi d'une trop grande ambition passée.

Monsieur le Maire rappelle que les impôts ont augmenté de 15 à 17 % en 2012. Il précise que l'équipe municipale pourrait aussi le faire, mais que ce n'est pas sa politique. Bertrand Dany précise que les impôts n'avaient pas augmenté depuis 10 ans lors de la hausse en 2012.

Vincent Pouëssel précise qu'il faut appliquer une gestion en bon père de famille pour redresser les comptes.

Monsieur le Trésorier présente les chiffres clés du budget communal. Il précise que les valeurs locatives ont en moyenne une augmentation de 1,2%, ce qui augmentera mécaniquement le montant des impôts perçus. Il ajoute que l'état prendra à sa charge l'exonération partielle de taxe d'habitation qui va concerner un certain nombre de foyers.

Monsieur le Trésorier souligne que les chiffres qui ont été présentés lors de la réunion incluent les opérations d'ordre. Il ajoute qu'en ne prenant que les opérations réelles, le bilan est encore plus élogieux, car les recettes réelles augmentent vite.

Monsieur le Trésorier remarque que les dépenses de personnel ont augmenté de 10 %. Il ajoute que l'augmentation du résultat de 17 % est un aspect très positif pour les finances de la ville. Il précise que l'endettement de la ville doit aussi prendre en compte l'emprunt pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire, même s'il s'agit d'un investissement productif.

Monsieur le Trésorier présente les différents ratios. La tendance est bonne.

◆ **2018 – 03 – 16 : Enveloppes 2018 pour les subventions exceptionnelles**

Après délibération et à l'unanimité, les enveloppes 2018 pour les subventions exceptionnelles sont fixées ainsi qu'il suit :

- Enveloppe sport : 1.269 €
- Enveloppe culture : 952 €
- Enveloppe exécutif : 6.220 €

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 16 :

Bertrand Dany s'interroge sur l'utilisation de l'enveloppe exécutif par rapport aux enveloppes culture et sport. Monsieur le Maire précise que cette enveloppe est bien utilisée, lorsque la demande ne relève ni du sport ni de la culture.

◆ **2018 – 03 – 17 : Subvention exceptionnelle : La Compagnie des Besants d'Or**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à l'association La Compagnie des Besants d'Or une subvention exceptionnelle de 250 € pour création d'association.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 17 :

Bertrand Dany demande des précisions sur cette nouvelle association. Monsieur le Maire lui précise que cette association sera présente au Salon du Tourisme, et qu'elle organisera la 2^{ème} édition du marché médiéval sur la Digue les 8 et 9 septembre 2018.

◆ **2018 – 03 – 18 : Subvention exceptionnelle : Phil Escape**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à l'association Phil Escape une subvention exceptionnelle de 250 € pour création d'association.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 18 :

Néant

◆ **2018 – 03 – 19 : Subvention exceptionnelle : OCCE**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à l'association OCCE une subvention exceptionnelle de 500 € dans le cadre du projet « danse », en partenariat avec le Pass'Temps.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 19 :

Néant

◆ **2018 – 03 – 20 : Subvention exceptionnelle : Concours national de la résistance et de la déportation**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser au Comité de liaison du Concours scolaire de la résistance et de la déportation une subvention exceptionnelle de 100 €.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 20 :

Néant

◆ **2018 – 03 – 21 : Vente d'un terrain – délaissé de La Gare : fixation du prix de vente**

Monsieur le Maire rappelle que, suite à des contacts avec un investisseur intéressé par l'acquisition de ce terrain, cadastré AW 4, d'une superficie de 2.928 m², pour une activité commerciale, les Domaines ont été consultés afin de mettre à jour leur estimation, qui s'élève à 55.000 € avec une marge de 10%.

Monsieur le Maire souligne le fait que les Domaines ont précisé que ce prix devait être entendu VRD comprise, ce qui n'est pas le cas de ce terrain en l'état actuel. Ces travaux sont estimés à environ 12.000 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal fixe le prix de vente du terrain cadastré AW 4 à 41.000 €, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente à intervenir en l'étude de Maître Laroze, notaire à Malestroit.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 21 :

Monsieur le Maire précise que l'investisseur a formulé son souhait d'acheter ce terrain en transmettant une offre d'achat au prix de 41.000 €.

Bertrand Dany estime le prix un peu faible, par rapport au prix des terrains de La Coizédo à 45 € le m². Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une estimation des Domaines. Il ajoute que c'est une opportunité de vendre ce terrain, qui est proposé à la vente sans succès depuis des années.

Monsieur le Maire ajoute que l'activité envisagée n'existe pas à Malestroit. Il précise que l'investisseur souhaite garder la confidentialité pour le moment sur ce projet.

◆ **2018 – 03 – 22 : Location d'un local – bâtiment place du Bouffay : fixation du montant du loyer**

Monsieur le Maire rappelle que l'Office de Tourisme intercommunal occupe depuis juin 2017 le bâtiment communal situé place du Bouffay.

Il précise que cette occupation, consentie à titre gratuit pour une durée déterminée, devait permettre à l'OBC de mesurer l'impact de ce nouvel emplacement sur la fréquentation de l'office de tourisme, la communauté de communes envisageant ensuite une occupation définitive par le biais d'un achat du bâtiment.

Les chiffres de fréquentation ont été concluants, en augmentation par rapport aux années précédentes.

Les Domaines ont évalué ce bien en tenant compte de son emplacement privilégié au cœur de ville. Il s'agit d'un bâtiment d'une superficie d'environ 120 m², dont le prix annoncé, 162.500 €, est en adéquation avec les tarifs constatés dans ce secteur.

Monsieur le Maire souligne que l'Office de Tourisme étant la vitrine touristique du Pays de Malestroit, l'exécutif, dans les discussions avec l'OBC, avait consenti à appliquer le maximum de baisse autorisé par les Domaines, soit 15%, portant le prix de vente à 138.125 €.

Cependant, l'OBC refuse cette proposition, estimant le prix encore trop élevé.

Parallèlement, Monsieur le Maire indique que plusieurs investisseurs sont à la recherche de locaux vacants dans le centre. Suite à une rencontre avec ces porteurs de projet, l'un se montre plus particulièrement intéressé par le bâtiment. Il souhaiterait pouvoir le louer dans un premier temps, pour une durée allant du 19 mars 2018 au 31 décembre 2018, avec possibilité d'achat.

Après délibération et à la majorité (3 abstentions : Michelle Trégouët, Bertrand Dany, Pierre-Gilles Havart), le conseil municipal décide de mettre en location le bâtiment situé place du Bouffay, du 19 mars 2018 au 31 décembre 2018, d'en fixer le loyer à 550 € par mois, et autorise Monsieur le Maire à signer le bail précaire correspondant.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 22 :

Monsieur le Maire précise que le porteur de projet a formulé son souhait de louer ce local en transmettant une offre de location au prix de 550 €.

Michelle Trégouët s'inquiète de l'absence de négociation avec l'OBC, précisant qu'en faisant partir l'Office de Tourisme, c'est comme si la commune s'expulsait elle-même.

Vincent Pouëssel indique que l'OBC a estimé la proposition de prix trop élevée, prévoyant en supplément des travaux pour un montant de l'ordre de 300.000 €. Il ajoute que les travaux ne seraient que d'environ 60.000 €, ce qui fait un coût global de 200.000 €, minime au regard de l'importance du budget communautaire.

Christian Guillemot précise que l'OBC souhaitait la cession du bâtiment à l'euro symbolique, compte tenu des charges financières importantes auxquelles ils doivent faire face. Il ajoute qu'il s'agit d'un bien appartenant à la commune, et donc aux Malestroyens, et qu'il n'est pas envisageable de le céder à ce prix.

Monsieur le Trésorier rappelle que la commune a acheté 135.000 € le terrain de la piscine pour ensuite le céder à l'euro symbolique à la communauté de communes. Monsieur le Maire précise que sans cette opération, la commune aurait aujourd'hui cette somme à disposition pour des investissements.

Monsieur le Maire précise qu'il a proposé à l'OBC de réaménager le kiosque situé près de la Maire. Bertrand Dany juge cet espace trop petit.

Christian Guillemot regrette que l'OBC n'ait pas souhaité négocié, malgré l'emplacement idéal. Il précise qu'ils ont évoqué l'idée de se doter d'un fourgon mobile, comme à La Gacilly. Il rappelle que les élus de Malestroit, dans les négociations, ont appliqué la décote maximale possible au vu de l'avis des Domaines, mais l'OBC semblait avoir déjà prévu une cession à l'euro symbolique ou la mise en place d'un fourgon.

Bertrand Dany craint les conséquences de cette décision, qui pourrait aboutir à une absence d'Office de Tourisme à Malestroit durant l'été. Christian Guillemot précise que ce n'est pas l'intention de la municipalité, mais il n'est pas possible de diminuer autant le prix de vente.

Vincent Pouëssel rappelle que Monsieur le Maire avait indiqué à l'OBC qu'il avait des contacts avec des investisseurs, mais l'OBC n'a pas saisi l'opportunité d'acheter le bâtiment.

Michelle Trégouët demande comment cela se passe dans les autres communes. Monsieur le Maire précise qu'à La Gacilly, l'Office de Tourisme est présent dans un bâtiment communal, sans savoir si un loyer est versé, et à Guer il s'agit d'une association abritée dans un bâtiment communautaire.

Monsieur le Maire souligne l'excellent emplacement du kiosque, rappelant que cela se voit dans de nombreuses communes, notamment du littoral. Michelle Trégouët s'inquiète des conséquences, et s'interroge sur l'utilisation habituelle du kiosque durant l'été. Monsieur le Maire précise que le kiosque ne sert plus de lieu d'affichage.

Monsieur le Maire rappelle que lorsque l'Office de Tourisme était au Pass'Temps, il avait constaté une baisse de la fréquentation. Avant l'été 2017, l'OBC a donc souhaité changer de lieu. Après avoir visité un local rue du Général de Gaulle, non retenue par l'OBC, la communauté de communes a émis le souhait de s'implanter dans le local communal place du Bouffay, pour un essai avec projet d'achat si c'était concluant.

La fréquentation a augmenté de plus de 40%. Pourtant, l'OBC ne souhaite plus acheter. Monsieur le Maire précise que si ce bâtiment était mis en vente à l'euro symbolique, il y aurait de nombreux candidats.

Bertrand Dany souhaiterait qu'un consensus soit trouvé avec l'OBC. Yannis Le Brun rappelle qu'ils n'ont pas payé de loyer depuis de nombreuses années.

Vincent Pouëssel indique qu'une proposition a été faite à la commission tourisme de l'OBC pour un achat à 162.500 €, pris de l'évaluation. Bertrand Dany indique que le local n'est pas en bon état. Monsieur le Maire précise qu'effectivement, ce bâtiment n'avait pas été entretenu depuis des années, mais que des travaux ont été réalisés en régie sur tout l'étage, les sanitaires et une partie du rez-de-chaussée.

Christian Guillemot précise que le locataire a fait part de son souhait d'acheter le bâtiment après la période de location.

Michelle Trégouët craint d'assombrir les relations avec l'OBC. Catherine Le Lièvre précise que ce n'est pas pour ça qu'il faut leur donner le bâtiment. Jean-Paul Lembelembe ajoute que ce n'est pas la loi du plus fort : si le bon sens dit qu'ils doivent acheter, ils devraient acheter. Ce que l'OBC propose est totalement incohérent, il ne faut pas accepter de céder. Ils doivent maintenir l'Office de Tourisme à Malestroît, et donc auraient logiquement dû acheter ce bâtiment.

Bertrand Dany se demande si la municipalité est allée au bout des négociations. Monsieur le Maire indique qu'il est prêt à aider l'OBC pour trouver un autre local à Malestroît. C'est le rôle d'un maire. Il invite les représentants de l'OBC à venir le rencontrer pour trouver une autre solution.

Pierre-Gilles Havart se demande si Malestroît ne paye pas sa faiblesse de début de mandat, et sa non-représentation à la communauté de communes à l'époque. Christian Guillemot précise que l'argument avancé par l'OBC est plutôt un manque de budget. Il ajoute que l'essai ayant été concluant, il aurait été naturel qu'ils s'installent dans ce bâtiment, mais s'ils manquent de budget il faut en prendre acte.

Monsieur le Maire évoque la possibilité qu'ils s'installent dans un local place du Docteur Queinnec, ou encore dans la Tour Saint-Michel.

◆ 2018 – 03 – 23 : Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire Public : avis sur les rythmes scolaires pour l'année 2018/2019

Monsieur le Maire indique que le Syndicat a demandé aux communes membres de se prononcer sur l'organisation des rythmes scolaires pour l'année 2018/2019. Ce point a été abordé lors de la séance de conseil municipal du mois de février. Il avait alors été décidé d'attendre le mois de mars pour disposer d'éléments complémentaires afin de prendre un avis éclairé.

Monsieur le Maire précise que la position officielle des enseignants et des parents, réunis en conseil d'école le 12 mars, est pour un retour à la semaine des 4 jours, entraînant la suppression des TAP.

Le comité syndical doit se réunir le 14 mars pour prendre la décision finale. Les horaires envisagés sont les lundis, mardi, jeudi et vendredi : 8h35-11h35 / 13h30 – 16h30.

Le conseil municipal, à la majorité (5 abstentions : Carole Blanco-Hercelin, Yannis Le Brun, Michelle Trégouët, Bertrand Dany, Pierre-Gilles Havart), se prononce en faveur du retour à la semaine de 4 jours pour l'année scolaire 2018/2019, suivant l'avis du conseil d'école.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 03 – 23 :

Michelle Trégouët souhaite mettre en avant les points positifs des TAP, notamment la diversité des activités, et les points négatifs, notamment la fatigue des enfants.

Pierre-Gilles Havart demande s'il s'agit d'une compétence communautaire. Monsieur le Maire lui précise que c'est un syndicat.

Pierre-Gilles Havart demande si des emplois ont été créés. Carole Blanco-Hercelin indique qu'il s'agit de postes d'animateurs. Elle précise que le conseil d'école s'est prononcé à la majorité en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours. Elle ajoute que beaucoup de conseil municipaux se sont abstenus.

◆ Informations diverses

- De l'Oust à Brocéliande Communauté : projet de territoire

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont été destinataires du projet de territoire transmis par l'OBC courant février. Il précise que le délai de réflexion a été prolongé, puisque le projet sera examiné en conseil communautaire le 12 avril 2018.

Il propose aux conseillers municipaux de débattre de ce projet. Les observations seront ensuite officiellement validées lors d'un vote qui interviendra au conseil du 10 avril 2018, après synthèse des discussions.

- Recensement de la population

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier transmis par l'INSEE, indiquant une erreur dans le calcul de la population totale de Malestroit. Ainsi, la population totale qui s'élevait à 2.536 personnes dans le décret n°2017-1873 du 29 décembre 2017 est portée à 2.581.

- Réunions de quartier

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les dates des réunions de quartier ont été fixées. Elles se dérouleront à l'auditorium du Pass'Temps à partir de 18h30 :

- Jeudi 17 mai : Quartier n°3
- Jeudi 24 mai : Quartier n°4
- Jeudi 31 mai : Quartier n°1

- Jeudi 17 juin : Quartier n°2
- Jeudi 14 juin : Quartier n°6
- Jeudi 21 juin : Quartier n°5

- Jumelage

Monsieur le Maire signale qu'une représentante du nouveau maire de Ramalès de la Victoria a contacté les services municipaux, en indiquant souhaiter relancer le jumelage.

Il précise avoir rencontré les représentants du COJEM, afin d'échanger sur différents sujets dont cette réactivation du jumelage avec l'Espagne. Il est envisagé une modification des statuts du COJEM, qui deviendrait « Comité de Jumelage du Pays de Malestroit ».

- Projet éducatif local

Michelle Trégouët fait part à l'assemblée de l'organisation par l'OBC de la semaine « apprivoiser les écrans », durant laquelle des animations sont organisées (conférences, participation de la ludothèque...).

- JEMA

Marc Kerviche indique que les JEMA auront lieu à Malestroit les 7 et 8 avril 2018, avec la présence de 22 artisans d'art.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.